

Session du mardi 24 juin : réforme territoriale, budget supplémentaire et développement durable

Réforme territoriale

La session plénière du 24 juin 2014 a donné lieu à un débat d'actualité sur la réforme territoriale qui s'est achevé par l'adoption du vœu suivant (61 voix pour, 12 abstentions) :



- La Région des Pays de la Loire s'est construite depuis plus de quarante ans en s'appuyant sur la diversité culturelle, le dynamisme et l'esprit de solidarité de ses habitants. Au regard de ses caractéristiques économiques et sociales, il est nécessaire de **maintenir la cohérence et l'unité des Pays de la Loire**.
- Le CESER se réjouit que cet élément soit désormais acté.
La précipitation et l'inversion des termes du débat sur la réforme territoriale sont regrettables : le contenu et les attendus devraient donner sens aux scénarii de découpages envisagés. En effet, le but premier de la réforme doit être **d'améliorer l'action publique locale en faveur du développement économique et social et de l'emploi, et au bénéfice de la qualité des services rendus aux habitants**.
- Pour la poursuite de son développement, la Région des Pays de la Loire doit pouvoir s'appuyer à la fois sur sa dimension continentale et atlantique. Le recensement des réalités humaines, sociales et économiques partagées entre les régions de l'Ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Normandie) révèle de nombreux traits communs et des intérêts convergents particulièrement entre les Pays de la Loire et la Bretagne. Le projet de réforme doit **tenir compte de ces réalités objectives et répondre aux enjeux d'une plus grande efficacité de l'Arc atlantique**.
- Enfin, il faut redire avec force que la réforme territoriale ne saurait se limiter à la question géographique. Le CESER s'attachera particulièrement à tous les éléments de fond suivants, éléments qui pourront ainsi nourrir les débats de l'automne : **une réforme territoriale pour quoi faire ? quel rôle et quelle place de l'Etat dans cette nouvelle organisation ? quelle articulation entre dynamiques métropolitaines et action régionale ? quels moyens et ressources fiscales et financières pour les collectivités territoriales ?**

Budget supplémentaire, développement durable

Le Conseil économique social environnemental émet un avis favorable sur le projet de **Budget Supplémentaire 2014** de la Région des Pays de la Loire. La session du 24 juin a permis de donner plusieurs avis relatifs à :

- la politique régionale en faveur de la biodiversité (2014-2016)
- la charte d'engagement des acteurs vers le développement durable
- la mise en oeuvre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.